

- N -

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du mardi 26 mars 2013 à 19 h 30
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013 ET DE SON AJOURNEMENT LE 12 MARS 2013**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
 - 4.1- ...
 - 4.2- ...
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Profil de compétence et d'expérience du directeur général
 - 5.2- Motion de félicitations : Audrey Moreau
 - 5.3- Orientation pour atteindre l'équilibre budgétaire
 - 5.4- Projet de cession de lot – réfection du chemin Saint-Marc de Saint-Anselme
 - 5.5- Projet d'aménagement d'une surface multifonctionnelle sur le lot 2613892
 - 5.6- Sommet des parlements étudiants : motions de félicitations
 - 5.7- Formation sur les médias sociaux – 2 mai à Lac-Etchemin
 - 5.8- Dénonciation des compressions budgétaires
 - 5.9- Projet de règles budgétaires des écoles pour l'année scolaire 2013-2014
 - 5.10- Poste de directeur général
 - 5.11- Amendements de la convention collective locale du personnel enseignant
 - 5.12- Projet climatisation du CFP de l'Envoïée
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.2.1- Formation des conducteurs : Loi 56
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur pour l'informatique de gestion
 - 6.5- Comité directeur pour l'informatique de l'enseignement
- 7.- **INFORMATIONS**
 - 7.1- Activité Reconnaissance des bénévoles Bellechassols
 - 7.2- Lettre de M^{me} France Vigneault, Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du MELS
 - 7.3- Souper annuel de l'Entraide Pascal-Taché
 - 7.4- Lettre de M. Laurent Lampron, directeur général de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ)
 - 7.5- Lettre de M. Bernard Matte, sous-ministre du MELS
 - 7.6- Taux officiel de décrochage pour 2010-2011
 - 7.7- Concours du député M. Norbert Morin : *Exprime ton idée au député*
 - 7.8- Lettre de M^{me} Marie Malavoy, ministre du MELS
 - 7.9- Lettre de M. Éric Bergeron, directeur général des relations du travail, MELS
 - 7.10- Congrès 2013 – Dîner reconnaissance
 - 7.11- Lettre de M^{me} Marie Malavoy, ministre du MELS
 - 7.14- Situation de l'école des Échos-de-la-Forêt
 - 7.15- Rapport sur les frais chargés aux parents
- 8.- **RÉGIE INTERNE**
 - 8.1- ...
- 9.- **QUESTIONS DIVERSES**
 - 9.1- ...
 - 9.2- ...
- 10.- **DOCUMENTATION**
 - 10.1- ...
 - 10.2- ...
- 11.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 11.1- ...
 - 11.2- ...
- 12.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives de cet honneur pour l'école secondaire de Saint-Charles et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-03-26-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Marie-Line Comeau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit d'Audrey Moreau;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à Audrey Moreau.

Adopté.-

5.3- Orientation pour atteindre l'équilibre budgétaire

Le président, M. Alain Grenier, présente les trois scénarios envisageables en vue de l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution:

ATTENDU les nouvelles compressions de 200 M\$ en année scolaire imposées à l'ensemble des commissions scolaires;

ATTENDU la décision gouvernementale de réduire de 50 % l'aide additionnelle pour atténuer l'impact de la hausse de la valeur foncière des immeubles sur le compte de taxes de chacun des contribuables;

ATTENDU **QUE** cette décision gouvernementale se traduit par une compression de 2,26 M\$ pour notre commission scolaire;

ATTENDU **QUE** ces nouvelles compressions s'ajoutent à celles récurrentes pour un total de 4,36 M\$;

ATTENDU **QUE** l'ajout des nouvelles annonces amènerait le niveau de compressions à une somme cumulative sur une période de deux ans de 6,46 M\$;

ATTENDU l'impossibilité de garantir la qualité des services à l'élève en effectuant des compressions de cette ampleur;

CC-13-03-26-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud absorbe pour l'année scolaire 2013-2014 la première partie des compressions budgétaires pour une somme de 2,1 M\$ en puisant à même ses ressources et ses services;

QUE la seconde partie des compressions émanant directement de la décision gouvernementale de réduire de 50 % le soutien au contribuable quant aux coûts supplémentaires générés par la hausse des valeurs foncières soit appliquée sur le compte de taxes du contribuable.

Adopté.-

5.4- Projet de cession de lot-réfection du chemin Saint-Marc de Saint-Anselme

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU **QUE** la Municipalité de Saint-Anselme souhaite procéder à la réfection du chemin St-Marc;

ATTENDU **QU'**à l'intérieur de ce projet de réfection, la Municipalité prévoit aménager un trottoir ainsi qu'une piste cyclable afin de permettre aux usagers d'avoir accès au terrain des loisirs en toute sécurité;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant l'événement;

ATTENDU les retombées positives pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-03-23-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Dulac et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de madame Cynthia Lavoie;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à madame Cynthia Lavoie.

Adopté.-

5.7- Formation sur les médias sociaux—2 mai à Lac-Etchemin

Le président, M. Alain Grenier, informe les commissaires de l'offre d'une formation sur les médias sociaux qui précèdera la soirée annuelle du Regroupement des commissions scolaires de la Chaudière-Appalaches. Les noms des personnes intéressées sont recueillis séance tenante.

5.8- Dénonciation des compressions budgétaires

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution:

ATTENDU l'importance des compressions annoncées pour le réseau de l'éducation publique, soit 200 millions de dollars en année scolaire, au budget 2013-2014, qui s'ajoutent aux compressions imposées depuis trois ans, totalisant un demi-milliard de dollars;

ATTENDU QUE la mesure de financement introduite à l'automne 2006 visant à limiter l'augmentation du compte de taxes des contribuables pour atténuer les conséquences de la hausse des évaluations foncières est diminuée de 50 %;

ATTENDU QUE cette diminution constitue une perte financière de 2,26 M\$ pour la commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE cette perte ne constitue que 50 % des compressions globales auxquelles nous sommes confrontés pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU QU'en diminuant de 50 % cette mesure d'aide, le gouvernement du Québec contraint la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à récupérer auprès des contribuables un montant de 2,26 M\$, ce qui aura pour effet de modifier le solde à payer;

CC-13-03-26-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Sylvie Jalbert et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

DE dénoncer les compressions budgétaires imposées aux commissions scolaires, compressions qui s'ajoutent à celles imposées au cours des dernières années;

DE demander au gouvernement du Québec d'annuler la mesure de compressions budgétaires imposées pour 2013-2014 au réseau d'éducation publique considérant qu'aucun effort n'est demandé au réseau privé;

DE demander au gouvernement du Québec d'assumer le poids de ses décisions en évitant de faire porter aux commissions scolaires la responsabilité de la diminution de cette aide aux contribuables;

DE demander au gouvernement du Québec de conclure un pacte fiscal spécifique avec les commissions scolaires;

DE transmettre la présente résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministre des Finances, aux députés de la région et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adopté.-



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES
ÎLES-DE-LA-MADELEINE



À une réunion ordinaire du Conseil des commissaires de la *Commission scolaire des Îles* du mardi 26 mars 2013 tenue à la bibliothèque de l'École polyvalente des Îles (L'Étang-du-Nord) à 19 h et à laquelle sont présents :

Mesdames Isabelle CUMMINGS (CES* 4)
Francine CYR (CES 8)
Micheline LAPIERRE (CES 11)
Monica POIRIER (CES 2)
Huguette REID (CES 10)
Annie VIGNEAU (CES 7)

Messieurs Antoine BÉNARD (parent du secondaire)
Fernand BÉNARD (CES 1)
Jean CORMIER (parent du primaire)
Gérard R. LEBLANC (CES 9)
Jules RICHARD (CES 3)
Gilles VIGNEAULT (CES 5)

*CES = circonscription électorale scolaire

formant le quorum requis (6 commissaires parmi les 11 commissaires ayant droit de vote).

Est absent :

Monsieur Jean-Yves LAPIERRE (CES 6)

La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, est présente ainsi que le secrétaire général, monsieur Donald Chiasson.

-Une (1) personne du public assiste à la réunion.

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Micheline Lapierre, appuyée par madame Huguette Reid, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 février 2013;
3. Période de questions-commentaires (15 minutes);
4. Dénonciation des compressions budgétaires;
5. Représentation au conseil d'établissement des adultes;
6. Élections scolaires du 2 novembre 2014;
7. Délégation à l'assemblée générale et au congrès de la FCSQ;
8. Calendrier scolaire 2012-2013 APES;
9. Fermeture des bureaux à l'été 2013;
10. Correspondance;
11. Période de questions-commentaires (15 minutes);
12. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-017)



2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 février 2013

Il est proposé par monsieur Gérard Leblanc, appuyé par monsieur Antoine Bénard, que le procès-verbal de la réunion du 26 février 2013 soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-018)

3. Période de questions-commentaires

Aucune question ni commentaire.

4. Dénonciation des compressions budgétaires

Dénonciation des compressions budgétaires annoncées dans le réseau des commissions scolaires et retrait de la compensation accordée aux contribuables pour alléger leur compte de taxes scolaires :

1. Attendu que depuis 2010-2011, la Commission scolaire des Îles (CSI) s'est vue imposer des compressions visant à réduire ses dépenses de nature administrative, et ce, en vertu de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (Projet de loi 100);

2. Attendu qu'au cours des deux dernières années, le gouvernement du Québec a fait des compressions budgétaires supplémentaires de l'ordre de 300 M \$ au réseau des commissions scolaires du Québec;

3. Attendu que, pour la CSI, ces compressions correspondent à un montant de 1,15 M \$ depuis 2010-2011;

4. Attendu qu'avec le Budget du Québec 2013-2014, le gouvernement du Québec a annoncé de nouvelles compressions budgétaires de 200 M \$ aux commissions scolaires sur trois ans;

5. Attendu que ces nouvelles compressions budgétaires se feraient par une mesure imposée par le gouvernement du Québec qui implique le retrait d'un financement accordé par le gouvernement aux commissions scolaires en 2007 par la loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale (Projet loi 43);

6. Attendu que cette loi évitait que le compte de taxes scolaires des contribuables n'augmente au même rythme que le rôle d'évaluation foncière municipal, qui lui, a subi une hausse importante depuis 2006;

7. Attendu que si le gouvernement du Québec abolit cette mesure, la CSI devra récupérer un montant de 0,8 M \$ en 2013-2014, et ce, de façon récurrente;

8. Attendu que, pour récupérer ces montants, la CSI a quatre avenues à sa disposition :

- réduire le soutien administratif aux écoles et aux centres;
- réduire les services aux élèves;
- augmenter les tarifs et les frais;
- augmenter le compte de taxes scolaires;

9. Attendu que les commissions scolaires jouissent d'une expertise reconnue dans le domaine de l'administration scolaire, avec un réseau comptant 2 700 établissements et 104 000 enseignants, qui ensemble poursuivent des initiatives porteuses pour la persévérance et la réussite scolaire des 1,2 million d'élèves fréquentant le réseau d'éducation publique;

10. Attendu que, grâce à cette expertise, les dépenses de nature administrative des commissions scolaires représentent environ 5 % de leur budget, ce qui correspond à l'une des meilleures performances de gestion pour un organisme public ou parapublic;

11. Attendu que le Conseil des commissaires considère que toutes nouvelles compressions budgétaires, présentes ou à venir, auront nécessairement pour effet de compromettre la réussite des élèves, jeunes et adultes, à la suite d'une diminution des services aux élèves;

12. Attendu l'importance que l'on doit accorder à faire de l'éducation de nos jeunes une priorité au sein de la société;

13. Attendu l'intensité des actions menées actuellement en matière de réussite et de persévérance scolaires à la CSÎ, et que ces actions ont des effets significatifs et positifs sur les élèves;

14. Attendu que le gouvernement du Québec a affirmé dans son Plan budgétaire Budget 2013-2014 (p. A. 30) qu'il a l'intention de rétablir l'équité fiscale, par le retrait de la compensation accordée aux contribuables pour alléger leur compte de taxes scolaires;

15. Attendu qu'en abolissant cette mesure, le gouvernement du Québec obligerait la CSÎ à récupérer auprès des contribuables un montant de 0,8 M \$, ce qui aura pour effet d'augmenter de façon importante le compte de taxes scolaires;

16. Attendu que ces compressions reliées à la taxation scolaire n'impliquent aucun effort à réaliser pour le réseau des écoles privées;

Sur la proposition de madame Isabelle Cummings, appuyée par monsieur Fernand Bénard, il est résolu :

- de dénoncer l'intention du gouvernement du Québec d'imposer de nouvelles compressions budgétaires au réseau des commissions scolaires;

- d'acheminer la présente résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministre des Finances, aux députés de la région ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaires du Québec;

- de mandater la présidente de la CSÎ afin qu'elle communique à la FCSQ l'appui du Conseil des commissaires pour la mise en place de la Table Québec-Commissions scolaires visant à discuter des modifications à la fiscalité scolaire pour la rendre plus équitable pour les contribuables et pour les commissions scolaires afin de pouvoir maintenir des services de qualité pour tous les élèves du Québec, et ce, avant l'application de toute mesure de compression;

- de mandater la présidente de la CSÎ afin qu'elle interpelle les instances de la FCSQ pour qu'elles continuent à réagir activement suite aux compressions budgétaires annoncées par le gouvernement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2013-019)

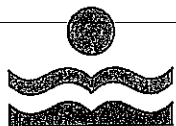
5. Représentation au conseil d'établissement des adultes

Considérant les articles 43, 102 et 103 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la consultation effectuée par la directeur de Centre, monsieur Guy Beaudet, auprès des groupes concernés;

Il est proposé par monsieur Gérard Leblanc, appuyé par monsieur Gilles Vigneault, de la représentation suivante au conseil d'établissement du Centre des adultes (FGA et FP) :

- ☐ 2 enseignants;
- ☐ 1 membre du personnel non enseignant et soutien technique;
- ☐ 2 représentants du groupe socio-économique et communautaire;



**EXTRAIT OFFICIEL DU PROCÈS-VERBAL
de la séance du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire des Hautes-Rivières
tenue le 9 septembre 2013**

13- AUTRES SUJETS

**13.1 RÉACTION AUX PROPOS DE MADAME PAULINE MAROIS,
PREMIÈRE MINISTRE DU QUÉBEC**

Considérant les propos tenus par madame Pauline Marois, première ministre du Québec, à l'effet de manifester son mécontentement à l'égard des commissions scolaires qui ont dû prendre comme décision de récupérer auprès des contribuables de leurs territoires, la partie de financement accordé aux commissions scolaires par le gouvernement du Québec depuis 2007 aux termes de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale* (projet de loi 43), soit une partie de la subvention de péréquation;

Considérant que ces dispositions législatives évitaient que le compte de taxe scolaire des contribuables n'augmente au même rythme que le rôle d'évaluation foncière municipal qui, lui, a subi une hausse importante depuis 2006;

En d'autres mots, considérant que le gouvernement a pris la décision de ne plus accorder de rabais de taxe aux citoyens, lequel rabais était remboursé aux commissions scolaires pour assurer le financement des dépenses assumées par la taxe scolaire;

Considérant que depuis 2011-2012, la Commission scolaire des Hautes-Rivières s'est vue imposer des compressions budgétaires par le gouvernement du Québec et a subi des pertes de revenus, totalisant une somme d'environ 6,5 M\$;

Considérant les efforts effectués par la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'égard de sa situation financière et des impacts liés à la décroissance de sa clientèle, depuis quelques années;

Considérant que dans le cadre du *Budget du Québec 2013-2014*, le gouvernement a procédé à cette nouvelle compression budgétaire de l'ordre de 200 M\$ à l'égard des commissions scolaires sur une période de trois ans;

Considérant que pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières, ces compressions supplémentaires correspondent à un montant d'environ 14 M\$ pour les trois prochaines années et constituent nécessairement une diminution de ses revenus d'autant, soit 7 M\$ la première année et 3,5 M\$ par année pour les deux années subséquentes;

Considérant qu'avec l'ampleur de l'effort demandé, même si la Commission scolaire décidait d'abolir tous les postes cadres et de directions d'établissement ainsi que de cesser d'assumer les dépenses inhérentes au maintien de toutes ses écoles, les sommes récupérées ne seraient pas suffisantes pour combler le manque à gagner de 14 M\$;

Considérant que ce 14 M\$ est nécessaire pour assurer l'équité des services sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, compte tenu de la situation socio-économique et de la valeur du rôle foncier des propriétés des 23 municipalités qu'elle dessert. Dans ce contexte, il est difficile de comparer la situation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières avec d'autres commissions scolaires où la richesse est plus grande et la péréquation moindre ou inexistante;

Considérant les efforts budgétaires supplémentaires qu'a dû effectuer la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour atteindre l'équilibre budgétaire auquel elle est tenue en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, soit une réduction additionnelle prévue de ses dépenses de l'ordre d'environ 4 M\$;

Considérant que le gouvernement limite le recours aux surplus accumulés des commissions scolaires pour combler les déficits des budgets d'opération;

Considérant que les frais de gestion des commissions scolaires sont parmi les plus bas de la province et qu'ils représentent environ 5 % de leur budget global, ce qui constitue une des meilleures performances pour un réseau public et parapublic;

Considérant que les frais de gestion de la Commission scolaire des Hautes-Rivières étaient de 3,78 % pour l'année 2012-2013;

Considérant que le Conseil des commissaires juge que la compression des dépenses ne peut plus systématiquement devenir la seule solution;

Considérant que le Conseil des commissaires estime plus que jamais que la commission scolaire a déjà largement contribué à l'équilibre budgétaire visé par le gouvernement du Québec;

Considérant qu'en abolissant le montant de péréquation versé à la commission scolaire qui permettait de limiter la hausse de taxe scolaire, la Commission scolaire des Hautes-Rivières n'avait pas d'autres choix que de récupérer auprès des contribuables ce montant de 14 M\$, ce qui a eu pour effet d'augmenter de façon importante le compte de taxe scolaire;

Considérant que le Conseil des commissaires doit s'assurer de la qualité des services offerts à l'ensemble des élèves du territoire de la Commission scolaire, et ce, malgré une diminution estimée de ses subventions gouvernementales de près de 18,5 M \$ jusqu'en 2015-2016;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières avait sensibilisé la première ministre du Québec ainsi que la ministre de l'Éducation, du Loisir et de Sport, des conséquences de cette décision, et ce, aux termes d'une résolution du Conseil des commissaires adoptée le 8 avril 2013 (résolution HR 13.04.08-004), pour laquelle la Commission scolaire a reçu un accusé de réception;

Considérant que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire des Hautes-Rivières ont rencontré l'ensemble des députés provinciaux du territoire ainsi que tous les maires des MRC du Haut-Richelieu et de Rouville pour les sensibiliser aux enjeux individuels et régionaux de cette décision qui de plus, ne touche que l'école publique;

Considérant que les propos de la première ministre ne sont pas en cohérence, ni en continuité avec les orientations partagées à plusieurs occasions à l'ensemble du réseau, et ce, tant sur les plans administratifs que politiques;

Considérant que les décisions prises par les commissions scolaires ont toujours pour objectif ultime de maintenir la meilleure qualité des services éducatifs publics sur leur territoire;

HR 13.09.09

016

Il est proposé par monsieur François Blais :

De manifester l'indignation des membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'endroit des propos tenus par madame Pauline Marois, première ministre du Québec, qui exprimait son mécontentement à l'égard des commissions scolaires qui ont pris la décision de récupérer auprès de leurs contribuables, la partie de financement accordée aux commissions scolaires par le gouvernement du Québec depuis 2007 aux termes de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur la fiscalité municipale* (projet de loi 43), soit une partie de la subvention de péréquation;

De rappeler que l'effort supplémentaire exigé des commissions scolaires à l'égard de la taxation scolaire constitue une situation imposée par le gouvernement et non un choix du Conseil des commissaires;

De rappeler également que cet ajustement de la taxe scolaire n'a pas eu pour effet d'augmenter les revenus disponibles de la Commission scolaire, mais uniquement de combler la diminution des revenus versés par le gouvernement du Québec à la Commission scolaire;

De transmettre la présente résolution à la première ministre du Québec, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Finances, aux députés provinciaux du territoire, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adopté à l'unanimité.

Certifiée conforme
Ce 18 septembre 2013

A handwritten signature in black ink, reading "Mario Champagne". The signature is fluid and cursive, with the first name "Mario" and the last name "Champagne" clearly distinguishable.

Mario Champagne
Secrétaire général

PROVINCE DE QUÉBEC
Commission scolaire des Hauts-Cantons

07

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 26^e jour du mois de février 2013, à compter de 19 h 30 à la salle des commissaires, École du Parchemin, 162, rue Saint-Jean Est, East Angus.

Présences : Alain Bolduc, Carole Bourgault, Véronique Bruneau,
Christine Dupuis, Sylvie Giguère, Jacques-Alain Isabel,
Colette Lamy, Marthe A. Lapierre, Yves Louis-Seize,
Élise Madore, Gaétan Perron, Hélène Prévost, Lisa Quirion,
Marjolaine Y. Roberge, Patricia Sévigny et Diane Turcotte Bureau

Absences : André Couture, Linda Gaudreau et Josée Hould

Commissaires-parents : Bianca Lemieux, primaire
Jennifer Cupples, secondaire

Directeur général :	Bernard Lacroix
Directeur des services de l'enseignement :	Thomas Quigley
Directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire :	Lise Pouliot
Directrice du service des ressources humaines :	Julie Morin
Directeur du service des ressources financières et matérielles par intérim :	Daniel Blais
Directeur des services de l'informatique et du transport :	Gilbert Roy
Coordonnatrice au service des ressources humaines :	Caroline Tondreau
Coordonnateur au service des ressources matérielles :	Martin Voyer
Secrétaire générale et responsable des communications :	Annie Garon

CC13-3034 – Ordre du jour

Sur la proposition de madame Lisa Quirion, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2013
 - 2.1. Adoption.
 - 2.2. Suivi.
3. Période de questions réservée au public
4. Services éducatifs
 - 4.1. Projet Léo cursive – Motion de félicitations.
5. Services des ressources financières et matérielles
 - 5.1. Objectifs et principes de répartition des ressources financières – Dépôt pour consultation.
 - 5.2. Critères de répartition des ressources financières – Dépôt pour consultation.
 - 5.3. Budget d'investissement 2013-2014 – Dépôt pour consultation.
6. Commissaires
 - 6.1. Compte-rendu de la rencontre du Comité des ressources humaines du 16 octobre 2012.
 - 6.2. Compte-rendu de rencontre du Comité de vérification du 13 novembre 2012.
 - 6.3. Félicitations / Remerciements.
 - 6.4. Retour des représentations.
 - 6.5. Retrait de la réduction accordée aux contribuables sur leur compte de taxe scolaire – dénonciation.
 - 6.6. Circonscriptions électorales additionnelles – Demande d'autorisation à la ministre.
7. Comité de parents
 - 7.1. Procès-verbal de la séance du 21 janvier 2013.
8. Période de questions réservée au public
9. Correspondance
 - 9.1. De certains organismes du territoire
 - a) Club de gymnastique Granigym
 - 1 - Demande d'appui financier.
 - b) MRC de Coaticook
 - 1 - Politique familiale et des aînés.
10. Autres sujets
 - 10.1. Délégation à l'assemblée générale de la Société GRICS.

**Compte-rendu de la rencontre du comité des ressources humaines du
16 octobre 2012**

Le compte-rendu de la rencontre du comité des ressources humaines du 16 octobre 2012 est produit à titre d'information.

**Compte-rendu de la rencontre du Comité de vérification du
13 novembre 2012**

Le compte-rendu de la rencontre du comité de vérification du 13 novembre 2012 est produit à titre d'information.

Félicitations / Remerciements

La secrétaire générale est mandatée pour transmettre des félicitations et remerciements à :

- Madame Chantal Vigneault, directrice, madame Annie Purtell et monsieur Réjean Fredette, enseignants à l'école Sacré-Cœur de Lac-Mégantic ainsi que monsieur Yves Gilbert, président du Club Richelieu de Lac-Mégantic pour l'organisation d'un brunch au profit du projet « l'Option 6 », visant à favoriser la réussite scolaire.
- Madame Sylvie Legault, directrice à l'école Gendreau ainsi qu'à tous les membres du personnel pour les efforts déployés afin de transmettre le goût de la lecture aux élèves de l'école.
- Madame Carole McDuff, secrétaire à l'école Louis-Saint-Laurent pour l'organisation d'une activité de simulation d'entrevues avec les élèves de secrétariat – comptabilité du Centre de formation professionnelle de Coaticook - CRIFA.
- Madame Caroline Champeau, directrice à l'École La Frontalière ainsi que tous les membres du personnel s'étant impliqués dans l'organisation du colloque « Ta journée, ton avenir ».
- Aux membres de la Table réalités jeunesse du granit pour la réalisation du magazine jeunesse Zigzag, préparé pour les jeunes de la MRC du Granit.

Retour des représentations

Le président fait état de ses différentes représentations à titre de président pour la période du 29 janvier 2013 jusqu'à ce jour.

**CC13-3039 – Retrait de la réduction accordée aux contribuables sur leur
compte de taxe scolaire – dénonciation**

Considérant que dans le cadre du récent budget du gouvernement, de nouvelles compressions budgétaires ont été annoncées pour les commissions scolaires, totalisant 200 000 000 \$;

Considérant que ces nouvelles compressions budgétaires se feraient par une mesure imposée par le gouvernement du Québec, qui implique le retrait d'un financement accordé par le gouvernement aux commissions scolaires en 2007, par la loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur la fiscalité municipale* (projet de loi no 43) ;

Considérant que la loi précitée permettait d'éviter que le compte de taxe des contribuables augmente au même rythme que le rôle d'évaluation municipale qui lui, a subi une hausse importante depuis 2006 ;

Considérant que pour la Commission scolaire des Hauts-Cantons, ces compressions supplémentaires représentent, pour l'année 2013-2014, un montant de 2 085 000 \$;

Considérant que dans le contexte actuel, il est impensable d'aller récupérer une telle somme, à même le budget de la commission scolaire, celle-ci ayant déjà assumée des compressions budgétaires de l'ordre de 2 000 000 \$, depuis 2010-2011 ;

sur la proposition de madame Jennifer Cupples, il est résolu :

- a) de dénoncer l'intention du gouvernement du Québec d'imposer de nouvelles compressions budgétaires au réseau des commissions scolaires ;
- b) de transmettre le contenu de la présente résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Finances ainsi qu'aux députés de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**COMMISSION SCOLAIRE
DE LA JONQUIÈRE**

**SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA
COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE**

DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2013, 19 H 30

**AU CENTRE ADMINISTRATIF
3644, RUE SAINT-JULES**

ORDRE DU JOUR

1. PRÉLIMINAIRES

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2013.
- 1.4 Suites au procès-verbal.
- 1.5 Correspondance.
- 1.6 Questions du public.
- 1.7 Rapport de Madame la présidente et représentations des commissaires.
- 1.8 Rapport de Madame la directrice générale.

2. DÉCISIONS

- 2.1 Régime d'emprunts pour l'année scolaire 2013-2014 : institution.
Document 13/14-06
- 2.2 Évaluation de la directrice générale; année scolaire 2012-2013 : rapport du comité.

3. DIVERS

- 3.1 _____
- 3.2 _____
- 3.3 _____
- 3.4 _____
- 3.5 _____

4. INFORMATION

- 4.1 Premier suivi de la convention de partenariat (LUMIX) : présenté en séance de travail le 3 septembre 2013.
- 4.2 Rapport de la rentrée 2013-2014 des Services éducatifs : présenté en séance de travail le 3 septembre 2013.
- 4.3 Mémoire de la municipalité de Larouche : dépôt.
- 4.4 Prochaine séance de travail, le mardi 1^{er} octobre 2013 à 19 h 30.
- 4.5 Prochaine séance ordinaire du Comité exécutif, le mardi 15 octobre 2013, à 19 h.
- 4.6 Prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires, le mardi 15 octobre 2013 à 19 h 30.

CORRESPONDANCE

1. *Propos de la première ministre concernant la taxe scolaire*

À la suite des propos tenus par la première ministre du Québec à l'effet qu'elle était mécontente de la façon qu'ont travaillé les commissions scolaires dans le dossier de la taxe scolaire, la Fédération des commissions scolaires du Québec a contacté le cabinet

de la première ministre pour lui faire part de son étonnement et de son insatisfaction. Une rencontre urgente a été demandée afin de rétablir les faits. La FCSQ invite les commissions scolaires à témoigner publiquement des efforts importants qu'elles ont faits pour minimiser les impacts de la hausse de la taxe scolaire sur les contribuables. Elle demande aussi aux commissions scolaires de témoigner leur désaccord auprès des députés et particulièrement auprès de la première ministre et de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

(Le 5 septembre 2013)

Le 17 septembre 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

126^e Séance (extraordinaire)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 26 mars 2013 à 19 h 30 au 350 boul. Champlain Sud à Alma, à la salle 215, à laquelle il y avait quorum.

Sont présents les commissaires suivants :

Monsieur Sylvain Beaulieu	Madame Nathalie Savard
Madame Nathalie Blais	Madame Roxanne Thibeault
Madame Janie Bouchard	Madame Karine Tremblay
Madame Sylvie Charest	Madame Marie-Claude Tremblay
Madame Dany Duchesne	Madame Edith Vaillancourt
Monsieur Alain Gauthier	Madame Andrée Verreault
Madame Marjolaine Girard	Monsieur Jean-Marie Villeneuve
Madame Audrey Jean	Madame Nancy Verreault, commissaire-parent
Madame Annie Larouche	
Madame Danielle Munger	

Absence : Madame Josée Bouchard, commissaire, monsieur Serge Renaud, commissaire et madame Patricia Brassard, commissaire-parent.

Sont également présents : Madame Christine Fortin, directrice générale, madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications et madame Marie-Eve Brassard, secrétaire de gestion au secrétariat général.

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Conformité de la réunion

À la demande de madame Roxanne Thibeault, présidente, Madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications, explique que l'avis de convocation à cette séance extraordinaire du 26 mars 2013 a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires dans les délais prescrits. Constatation est faite à l'effet que la procédure de convocation a été respectée et que la réunion a été régulièrement convoquée.

1.2 Ordre du jour : acceptation

CC130326-01 Sur proposition de madame Edith Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance avec les ajouts suivants :

- 4.8 Félicitations
- 7.5 Savon au Centre Mario-Tremblay

CC130326-05

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, il est résolu à l'unanimité :

- de débiter les démarches de recrutement en vue de l'embauche d'étudiants pour l'été 2013 telles que décrites dans le programme déposé;
- de nommer madame Roxanne Thibeault, présidente, membre du comité de sélection.

4.3

Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de service et de travaux de construction : amendement

Considérant la Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de service et de travaux de construction adoptée le 22 janvier 2013 (CC130122-07);

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications quant au mode d'acquisition prévu pour certains contrats;

Considérant le projet de modification proposé;

CC130326-06

En conséquence, sur proposition de madame Danielle Munger, il est résolu à l'unanimité de modifier la *Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de service et de travaux de construction* de façon à permettre la conclusion de contrats de gré à gré pour : l'acquisition de services professionnels en architecture ou en génie de moins de 100 000 \$, l'acquisition d'autres services de moins de 25 000 \$ et la conclusion de contrats de construction de moins de 10 000 \$.

4.4

Dénouciation des compressions budgétaires

Considérant que depuis 2010-2011, la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean (CSLSJ) s'est vue imposer des compressions visant à réduire ses dépenses de nature administrative, et ce, en vertu de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (Projet de loi 100);

Considérant qu'au cours des deux dernières années, le gouvernement du Québec a imposé des compressions budgétaires supplémentaires de l'ordre de 300 M\$ au réseau des commissions scolaires du Québec;

Considérant que pour la CSLSJ, ces compressions correspondent à plus de 2 100 000 \$ depuis 2010-2011;

Considérant que la CSLSJ a déjà réduit ses dépenses de près de 900 000 \$ et qu'elle poursuit actuellement ses travaux pour trouver des économies de plus de 1 300 000 \$;

Considérant qu'avec le *Budget du Québec 2013-2014*, le gouvernement du Québec a annoncé de nouvelles compressions budgétaires de 200 M\$ aux commissions scolaires sur trois ans;

Considérant que ces nouvelles compressions budgétaires se feraient par une mesure imposée par le gouvernement du Québec qui implique le retrait d'un financement accordé par le gouvernement aux commissions scolaires en 2007 par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale* (Projet de loi 43);

Considérant que cette Loi évitait que le compte de taxes scolaires des contribuables n'augmente au même rythme que le rôle d'évaluation foncière municipal, qui lui, a subi une hausse importante depuis 2006;

Considérant que pour la CSLSJ, ces compressions supplémentaires sont évaluées à plus de 2 000 000 \$;

Considérant que la CSLSJ ne peut absorber le manque à gagner additionnel de plus de 2 000 000 \$ en plus des économies à trouver d'environ 1 300 000 \$;

Considérant que le retrait de la subvention servant à financer le rabais de taxe scolaire aura nécessairement un impact sur le compte de taxe scolaire des contribuables;

Considérant que les commissions scolaires jouissent d'une expertise reconnue dans le domaine de l'administration scolaire, avec un réseau comptant 2 700 établissements et 104 000 enseignants, qui ensemble, poursuivent des initiatives porteuses pour la persévérance et la réussite scolaire des 1,2 million d'élèves fréquentant le réseau d'éducation publique;

Considérant que grâce à cette expertise, les dépenses de nature administrative des commissions scolaires représentent environ 5 % de leur budget, ce qui correspond à l'une des meilleures performances de gestion pour un organisme public ou parapublic;

Considérant que le Conseil des commissaires considère que toutes nouvelles compressions budgétaires, présentes ou à venir, risquent d'avoir un impact sur les services aux élèves;

Considérant que l'éducation de nos jeunes doit être une priorité au sein de la société;

Considérant l'intensité des actions menées depuis de nombreuses années à la CSLSJ en matière de réussite et de persévérance scolaires et que ces actions ont des effets significatifs et positifs sur les élèves;

Considérant que la mesure de financement mise en place en 2007 par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale* a

crée une iniquité fiscale entre les contribuables, tel que le démontre le tableau ci-dessous :

Nom de la municipalité	Taux en 2006-2007 Avant la réduction	Taux en 2012-2013 Après la réduction
Desbiens	0,35	0,26
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	0,35	0,25
Hébertville	0,35	0,23
Hébertville-Station	0,35	0,25
Saint-Bruno	0,35	0,23
Saint-Gédéon	0,35	0,20
Alma	0,35	0,26
Saint-Nazaire	0,35	0,24
Labrecque	0,35	0,22
Lamarche	0,35	0,18
L'Ascension N.-S.	0,35	0,24
Saint-Henri-de-Taillon	0,35	0,18
Sainte-Monique	0,35	0,25
Mont-Apica	0,35	0,16

Considérant que le gouvernement du Québec a affirmé dans son Plan budgétaire Budget 2013-2014 (p. A.30), qu'il a l'intention de rétablir l'équité fiscale, par le retrait de la compensation accordée aux contribuables pour alléger leur compte de taxes scolaires;

Considérant qu'en abolissant cette mesure, le gouvernement du Québec place les commissions scolaires dans une position très inconfortable, soit de taxer plus les citoyens ou de compromettre la réussite des élèves en offrant moins de services;

Considérant que ces compressions reliées à la taxation scolaire n'impliquent aucun effort à réaliser pour le réseau des écoles privées;

CC130326-07

En conséquence, sur proposition de madame Andrée Verreault il est résolu à l'unanimité :

- de dénoncer l'intention du gouvernement du Québec d'imposer de nouvelles compressions budgétaires au réseau des commissions scolaires;
- d'acheminer la présente résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministre des Finances, aux députés de la région ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaires du Québec;
- de mandater la présidente de la CSLSJ afin qu'elle communique à la FCSQ l'appui du Conseil des commissaires pour la mise en place de la Table Québec-Commissions scolaires visant à discuter des modifications à la fiscalité scolaire pour la rendre plus équitable pour les contribuables et pour les commissions scolaires afin de pouvoir maintenir des services de qualité

pour tous les élèves du Québec, et ce, avant l'application de toute mesure de compression;

- de mandater la présidente de la CSLSJ afin qu'elle interpelle les instances de la FCSQ pour qu'elles continuent à réagir activement suite aux compressions budgétaires annoncées par le gouvernement.

4.5. FCSQ : désignation des délégués à l'assemblée générale annuelle

Considérant la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires en mai prochain;

Considérant que la représentation des commissions scolaires lors de cette assemblée est en fonction de leur clientèle respective;

Considérant que la Commission scolaire peut déléguer 3 personnes pour la représenter lors de cette assemblée avec mandat de parler pour et en son nom;

Considérant qu'il y a lieu de désigner des représentants substituts en cas d'empêchement des personnes déléguées;

CC130326-08

En conséquence, sur proposition de madame Nancy Verreault, il est résolu à l'unanimité:

- de déléguer les personnes suivantes à titre de représentantes de la Commission scolaire à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaire du Québec qui aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin prochains, avec mandat de parler pour et au nom de la Commission scolaire :
 - madame Roxanne Thibeault
 - madame Andrée Verreault
 - madame Josée Bouchard
- de désigner les personnes suivantes à titre de substituts pour représenter la Commission scolaire à ladite assemblée générale annuelle en cas d'empêchement des personnes déléguées soit :
 - monsieur Sylvain Beaulieu
 - madame Nathalie Savard
 - monsieur Jean-Marie Villeneuve

4.6 Projet « École – famille – communauté »

Considérant la participation de la Commission scolaire au sein de la Table intersectorielle en développement des communautés (TIDC) au côté de partenaires soit le Carrefour jeunesse emploi Lac-Saint-Jean, le Centre de santé et de services sociaux du Lac-Saint-Jean-Est et les représentants des organismes communautaires;

Madame Fortin mentionne qu'un communiqué de presse sera émis et que des félicitations seront transmises à l'ensemble des membres du personnel par le biais du journal interne et d'une parution dans le journal Le Lac-St-Jean.

7.2 Projet « Santé »-vous bien à l'école

Madame Christine Fortin, directrice générale, mentionne que ce projet a vu le jour en raison de la problématique grandissante au niveau des écoles qui effectuent de nombreuses interventions particulières de santé auprès des élèves. Les membres du personnel sont formés pour agir mais ces interventions dépassent l'expertise et les compétences habituelles du personnel scolaire. Le projet a pour but de faire un inventaire des besoins et des interventions particulières de santé réalisées en milieu scolaire et de procéder à une analyse plus complète de l'ensemble de la problématique. Les résultats pourront servir à établir une meilleure concertation entre les services à fournir en milieu scolaire et ceux qui doivent être réalisés par le milieu de la santé. Les travaux pourront aussi constituer une base d'expérimentation intéressante pour un comité de travail national qui a été formé pour se pencher sur la même problématique. Le projet bénéficie d'une subvention du Fonds régional MELS-MESS pour permettre la réalisation de l'inventaire par une infirmière du Centre de santé et de services sociaux Lac-Saint-Jean-Est.

7.3 Lettre de la FCSQ à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (compressions budgétaires)

Dépôt de la lettre adressée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dénonçant les compressions budgétaires imposées aux commissions scolaires.

7.4 Lettre de la FCSQ à la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (réforme de l'assurance-emploi)

Dépôt de la lettre adressée à la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences dénonçant la réforme de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

7.5 Savon au Centre Mario-Tremblay

Madame Audrey Jean, commissaire, mentionne qu'il n'y a plus de distributrices à savon dans les salles de bain des femmes au Centre Mario-Tremblay. Les distributrices seraient l'objet de vandalisme. Madame Roxanne Thibeault, présidente, prend note de la situation et mentionne qu'une intervention sera réalisée.

Toujours

PRÉSENTS

BULLETIN COMMISSAIRES CSDL

LES COUPURES DANS L'ÉDUCATION, À LAVAL, C'EST ASSEZ !

Le 30 avril dernier, les partenaires lavallois impliqués dans le domaine de l'éducation ont uni leurs voix afin de dénoncer publiquement les compressions budgétaires affectant les commissions scolaires depuis quelques années ainsi que les iniquités dont la Commission scolaire de Laval (CSDL) fait l'objet.

C'est dans le cadre d'une conférence de presse que les représentants de la Commission scolaire de Laval, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA), de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ), section Laval, de l'Association des directeurs d'établissement de l'Île Jésus (ADEIJ) et du Syndicat des professionnelles et professionnels de Laval—Rive-nord se sont adressés à tour de rôle aux médias afin de démontrer clairement leur volonté commune de voir cesser les coupes budgétaires dans l'éducation, à Laval.

Les coûts administratifs de la CSDL étant au plus bas, les conséquences des nouvelles compressions budgétaires annoncées pour 2013-2014, chiffrées à plus de 10 M\$, deviennent inévitablement dommageables sur la scolarisation de la jeunesse lavalloise. En ce sens, les indicateurs de performance ne trompent pas : la Commission scolaire de Laval affiche un des coûts administratifs les plus bas au Québec et il devient impossible de procéder aux coupes budgétaires additionnelles sans affecter le niveau de service à l'élève. Il faut savoir que la CSDL réinvestit délibérément depuis plusieurs années des sommes importantes normalement dédiées à l'administration dans le service direct aux élèves.

La Commission scolaire de Laval a atteint un point de rupture et se trouve confrontée à des choix déchirants. Les compressions budgétaires ont un impact direct sur 45 000 jeunes lavallois et il s'agit d'une entrave à la mission collective des partenaires du monde de l'éducation, celle de donner toutes les chances de réussite aux élèves et d'assurer le développement de citoyens responsables et engagés. Le contexte social actuel démontre pourtant combien le Québec est conscient de l'importance des

études. Il ne fait nul doute que la persévérance et la réussite scolaires contribuent directement à l'essor de la société et la cible de la CSDL fixée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en matière de réussite scolaire en témoigne.

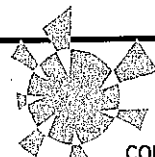
La CSDL assiste également à une croissance considérable de sa clientèle régulière, handicapée et allophone. Il est inacceptable de fragiliser les services essentiels offerts aux élèves des écoles publiques lavalloises. C'est un non-sens et il est plus que temps que ça cesse. Si l'éducation est une priorité, il faudrait également qu'elle le devienne concrètement.

Plusieurs initiatives individuelles visant à dénoncer les compressions budgétaires avaient été réalisées par les divers acteurs au cours des dernières années. Les partenaires lavallois espèrent que leurs actions concertées puissent faire une réelle différence dans la manière dont sont gérées les compressions budgétaires. Ils espèrent également que la population lavalloise se rallie à leurs revendications afin de faire une réelle pression sur le gouvernement.

L'objectif est non seulement de faire cesser les compressions budgétaires en éducation, mais aussi d'informer la population lavalloise des conséquences qui pourraient en découler, et ce, de manière à créer une véritable mobilisation citoyenne autour de cet enjeu important qu'est la scolarisation des élèves lavallois. Les partenaires du monde de l'éducation se disent véritablement inquiets quant à l'avenir des enfants et à l'atteinte de la mission de la CSDL, celle de faire réussir les élèves.

Afin de créer une véritable mobilisation autour de cet enjeu important, vous trouverez joint à ce bulletin un canevas de lettre demandant au gouvernement du Québec de cesser les coupes budgétaires en éducation, à Laval.

Nous vous invitons à compléter et à faire signer cette lettre par l'ensemble des membres de votre conseil d'établissement ou par tous les parents concernés par cet enjeu et de l'acheminer à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'aux députés lavallois.



COMMISSION
SCOLAIRE DE LAVAL

La subvention de péréquation et la taxe scolaire

Comme les dernières modifications aux règles budgétaires portent sur la gestion de la taxe scolaire, il convient de rappeler que celle-ci sert, entre autres, à défrayer les coûts relatifs à l'entretien des immeubles (plus de 100 bâtiments), à la consommation énergétique, au transport scolaire, au fonctionnement des établissements, aux services administratifs et aux services aux élèves. Elle représente 20 % des revenus de la CSDL; 80 % des revenus provenant des subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). En ce sens, le gouvernement offre une aide additionnelle aux citoyens (subvention de péréquation). Les Lavallois peuvent d'ailleurs constater directement l'effet de cette aide financière en consultant leur compte de taxe. Le document précise le véritable montant de leur taxe et la réduction qui leur est offerte grâce à l'aide du gouvernement provincial.

Pour 2013-2014, le MELS a annoncé qu'il effectuerait des coupes significatives dans le financement accordé à la CSDL, mais aussi qu'il retirerait la moitié de la subvention de péréquation que le gouvernement du Québec accordait à la population lavalloise. En abolissant en partie la subvention de péréquation, le MELS laisse l'odieux à la Commission scolaire de Laval de faire le choix d'absorber la compression, ce qui signifie assurément des coupes dans le service direct aux élèves, ou encore de la soumettre aux citoyens.

La Commission scolaire de Laval se voit malheureusement dans l'obligation d'explorer cette avenue, considérant ses coûts administratifs et ses réalités organisationnelles. Toutefois, dans l'éventualité où cette option serait retenue, la CSDL trouverait déplorable que ce soit encore les résidents lavallois qui paient le prix pour les décisions du gouvernement du Québec.

Un mot sur la performance administrative de la CSDL

• La CSDL dépasse largement les standards de performance. En effet, selon des firmes reconnues telles que FORESTER, SARATOGA ou GARTNER, une organisation performante devrait prévoir dans son budget :

- 1 % à la gestion financière.
Elle y consacre 0,4 %.
- 1 % aux ressources humaines.
Elle y investit 0,5 %.
- Entre 1,5 et 5 % aux technologies de l'information.
Elle y accorde 0,9 %.

- La CSDL alloue aussi peu que 4,26 % de son budget à l'administration alors que d'autres organismes publics comparables y consacrent de 5 % à 8 %.
- Parmi tous les organismes financés par l'État, que ce soit les municipalités, les villes, le réseau de la santé ou les ministères, la CSDL a l'un des coûts administratifs les plus bas au Québec.



Le point sur les compressions budgétaires affectant la CSDL

Petit historique

- Règles budgétaires 2011-2012 : retrait de 2 M\$ en formation professionnelle et mise sur pied de quatre chantiers permettant de couper 4,4 M\$ supplémentaires.
- Règles budgétaires 2012-2013 : coupure paramétrique de 6 M\$.
- Budget provincial 2013-2014 : compressions budgétaires de plus de 10 M\$.

Règles budgétaires 2013-2014

- Coupure paramétrique de 3 M\$ sur le budget de fonctionnement.
- Réduction de 50 % de la subvention de péréquation, représentant près de 7 M\$.
- Compressions budgétaires de plus de 10 M\$ pour la CSDL.



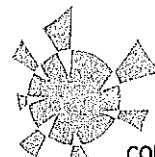
Réaction au projet de règles budgétaires

À la suite du dépôt des règles budgétaires le 18 avril 2013 par le MELS, une période de consultation se terminant le 6 mai dernier devait permettre aux commissions scolaires de réagir aux règles proposées.

Ainsi, le conseil des commissaires a adopté une résolution le 1^{er} mai dernier visant notamment à demander officiellement au MELS d'éliminer les compressions 2013-2014 et de financer en totalité les facteurs de croissance. De plus, le 6 mai dernier, la CSDL a transmis à la ministre Malavoy ses observations et ses commentaires quant aux règles budgétaires.

La CSDL espère que ses revendications soient entendues par le MELS et sollicite tous ses partenaires afin qu'une mobilisation lavalloise soit créée. Elle interpelle ses conseils d'établissement ainsi que les parents de ses 45 000 élèves pour faire une réelle pression sur le gouvernement du Québec afin que l'éducation devienne une véritable priorité nationale.

Espérant que le dicton « l'union fait la force » puisse se faire entendre par le ministère et que des actions concrètes puissent être entreprises en ce sens, pour le bien-être de la société lavalloise.



COMMISSION
SCOLAIRE DE LAVAL

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA
COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES TENUE LE 9 AVRIL 2013**

Résolution CC-12/13-080

**Demande d'abolition progressive sur une période de cinq ans de la péréquation
additionnelle pour limiter l'impact sur le compte de taxes de la forte hausse de la valeur
des propriétés**

CONSIDÉRANT qu'une mesure de péréquation additionnelle a été instaurée par le Gouvernement du Québec en 2007-2008 pour limiter l'impact sur le compte de taxes de la forte hausse de la valeur des propriétés à la suite du dépôt des rôles triennaux d'évaluation des municipalités;

CONSIDÉRANT que cette mesure de péréquation se traduit par une réduction identifiée sur le compte de taxes actuel des contribuables;

CONSIDÉRANT que lors du dépôt du budget du Québec du 20 novembre 2012, les commissions scolaires apprenaient l'abolition de la péréquation additionnelle sur une période de trois ans;

CONSIDÉRANT que pour la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, la fin de cette mesure signifie une perte de revenus de 18,5 millions de dollars, toujours sur une période de trois ans;

CONSIDÉRANT que pour le contribuable, cette perte de revenus signifie une hausse du compte de taxes entre 12 % et 50 % sur une période de trois ans;

CONSIDÉRANT que ce manque à gagner s'ajoute aux compressions budgétaires de 7,75 millions que la Commission scolaire a assumé au cours des trois dernières années en épargnant le contribuable;

CONSIDÉRANT que l'effort global demandé à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour les années 2010-2011 à 2015-2016 s'élève à 26,25 millions;

CONSIDÉRANT que sur un budget de 272 millions en 2012-2013, 80 % des dépenses (217,6 millions) sont incompressibles (masse salariale des enseignants et du personnel de soutien, des services complémentaires, services de garde, entretien ménager, transport scolaire, service de la dette);

CONSIDÉRANT que 20 % des dépenses (54,4 millions) sont compressibles et comprennent entre autres les dépenses de fonctionnement des écoles et du centre administratif;

CONSIDÉRANT que les coupures sont possibles uniquement dans la partie compressible du budget;

CONSIDÉRANT que compte tenu de l'effort de 26,25 millions demandé à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, le conseil des commissaires a accepté un plan de compressions budgétaires, lequel comprend l'utilisation du surplus au niveau permis (10 %) ainsi que des coupures et des recherches d'efficience, afin d'atténuer l'effort demandé aux contribuables fonciers;

CONSIDÉRANT par ailleurs, que plusieurs rôles d'évaluation ont été déposés en septembre 2012 dont celui de la Ville de Québec, lequel comporte à nouveau d'importantes hausses d'évaluation soit 27,6 % pour le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT que le MELS limite l'utilisation des surplus accumulés des commissions scolaires à 10 %;

CONSIDÉRANT que dans le discours du budget du 20 novembre 2012, le gouvernement du Québec demande aux commissions scolaires de revoir leur niveau de dépenses sans toucher aux services à l'élève;

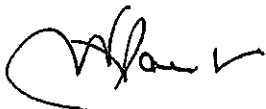
IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Marc Laflamme et résolu :

- de demander au Gouvernement du Québec d'abolir progressivement sur une période de cinq ans la péréquation additionnelle à raison de 20 % par année afin d'une part, que la Commission scolaire mette en place son plan de compressions budgétaires dans le respect des dispositions des conventions collectives et d'autre part, afin de lui permettre d'étaler sur une période de cinq ans, l'effort demandé aux contribuables et ce, dans un contexte d'un plan de compressions budgétaires, d'abolition de la péréquation additionnelle et de nouvelles augmentations de la valeur des propriétés;
- que copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :
 - Madame Pauline Marois, première Ministre;
 - Monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances;
 - Monsieur Stéphane Bédard, président du Conseil du Trésor;
 - Madame Marie Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
 - Madame Michelyne C. St-Laurent, députée de Montmorency;
 - Madame Denise Trudel, députée de Charlesbourg;
 - Monsieur Gérard Deltell, député de Chauveau;
 - Monsieur André Drolet, député de Jean-Lesage;
 - Madame Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec;
 - Toutes les commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Donnée à Québec, (arrondissement de Beauport) ce 10^e jour d'avril 2013.



Jean-François Parent
Secrétaire général et
Directeur des communications et du transport scolaire
JFP/oc

CETTE RÉOLUTION FAIT PARTIE DU PROCÈS-
VERBAL QUI SERA ADOPTÉ LORS DE LA PROCHAINE
SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE
DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE

Séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue à la salle multifonctionnelle du Centre administratif, au 2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke, le mardi 19 février 2013 à 19 h 30.

Présences : M. Gilles Normand, président, Mme José Larouche, vice-présidente, Mmes Isabelle Archambault, Linda Bouffard, Gabrielle Fontaine, Chantal L'Espérance, Lucile L. Lemieux, Julie Levesque, commissaires; MM. Roger B. Bernier, Gilles Boudrias, Sylvain Côté, Paul Dancause jr, Jean-Guy Émond, Simon Filteau, Marcel Pinard, Jean Pomerleau, Mohamed Souлами, commissaires; M. Pierre Myre, commissaire représentant du Comité de parents pour l'ordre d'enseignement primaire, M. Rémy Bergeron, commissaire représentant du Comité de parents pour l'ordre d'enseignement secondaire, M. Michel Bernard, directeur général, Mme Marie-Claude Lunardi, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, M. André Lamarche, directeur général adjoint à l'administration et M. Carl Mercier, secrétaire général.

1.0 COMMISSAIRES

1.1 Quorum et mot de réflexion

Le quorum est constaté à 19 h 33 suivi d'un moment de réflexion de Mme José Larouche, vice-présidente.

1.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 5 février 2013

1.2.1 Adoption et dispense de lecture

CC 2013-1921

Attendu que le procès-verbal a été remis aux membres du Conseil des commissaires au moins six heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de Mme Chantal L'Espérance, le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 5 février est unanimement approuvé et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

1.2.2 Suivi

M. André Lamarche, directeur général adjoint à l'administration, répond à la question restée en suspens lors de la dernière séance.

1.3 Période de questions du public

Il n'y a pas de question.

1.4 Période de questions des commissaires

La période de questions des commissaires a lieu. Elle porte en particulier sur la politique relative aux congés avec ou sans traitement.

1^{er} substitut : Chantal L'Espérance

2^e substitut : Lucile L. Lemieux

3^e substitut : Mohamed Souлами

Le tout selon le dossier 1-51-3126 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

Comité plénier

Sur la proposition de M. Gilles Normand, il est unanimement résolu de poursuivre en comité plénier.

Sur la proposition de M. Gilles Normand, il est unanimement résolu de revenir en séance publique.

MM. Sylvain Côté et Jean Pomerleau quittent à 21 h 50.

1.8 **Dénonciation des compressions budgétaires annoncées dans le réseau des commissions scolaires : retrait de la compensation accordée aux contribuables pour alléger leur compte de taxes scolaires**

CC 2013-1928

1. Attendu que depuis 2010-2011, la CSRS s'est vue imposer des compressions visant à réduire ses dépenses de nature administrative, et ce, en vertu de *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* (Projet de loi 100);
2. Attendu qu'au cours des deux dernières années, le gouvernement du Québec a fait des compressions budgétaires supplémentaires de l'ordre de 300 M\$ au réseau des commissions scolaires du Québec;
3. Attendu que pour la CSRS, ces compressions correspondent à un montant de 7 M\$ depuis 2010-2011;
4. Attendu qu'avec le *Budget du Québec 2013-2014*, le gouvernement du Québec a annoncé de nouvelles compressions budgétaires de 200 M\$ aux commissions scolaires sur trois ans;
5. Attendu que ces nouvelles compressions budgétaires se feraient par une mesure imposée par le gouvernement du Québec qui implique le retrait d'un financement accordé par le gouvernement aux commissions scolaires en 2007 par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale* (Projet loi 43);
6. Attendu que cette Loi évitait que le compte de taxes scolaires des contribuables n'augmente au même rythme que le rôle d'évaluation foncière municipale, qui lui, a subi une hausse importante depuis 2006;
7. Attendu que pour la CSRS, ces compressions supplémentaires correspondent à un montant de 14,9 M\$ pour les trois prochaines années;
8. Attendu que si le gouvernement du Québec abolit cette mesure, la CSRS devra récupérer un montant de 14,9 M\$ sur trois ans, soit 7,5 M\$ la première année et 3,7 M\$ par année pour les deux années subséquentes;

9. Attendu que pour récupérer ces montants, la CSRS a quatre avenues à sa disposition :

- réduire le soutien administratif aux écoles et aux centres;
- réduire les services aux élèves;
- augmenter les tarifs et les frais;
- augmenter le compte de taxes scolaires;

10. Attendu que par le passé, la CSRS a augmenté ses tarifs et ses frais auprès des utilisateurs, soit les parents, les élèves et les employés, afin d'être en mesure d'équilibrer son budget;

11. Attendu que les commissions scolaires jouissent d'une expertise reconnue dans le domaine de l'administration scolaire, avec un réseau comptant 2 700 établissements et 104 000 enseignants, qui ensemble, poursuivent des initiatives porteuses pour la persévérance et la réussite scolaire des 1,2 million d'élèves fréquentant le réseau d'éducation publique;

12. Attendu que grâce à cette expertise, les dépenses de nature administrative des commissions scolaires représentent environ 5 % de leur budget, ce qui correspond à l'une des meilleures performances de gestion pour un organisme public ou parapublic;

13. Attendu que le Conseil des commissaires considère que toutes nouvelles compressions budgétaires, présentes ou à venir, auront nécessairement pour effet de compromettre la réussite des élèves, jeunes et adultes, à la suite d'une diminution des services aux élèves;

14. Attendu l'importance que l'on doit accorder à faire de l'éducation de nos jeunes une priorité au sein de la société;

15. Attendu l'intensité des actions menées actuellement en matière de réussite et de persévérance scolaires à la CSRS, et que ces actions ont des effets significatifs et positifs sur les élèves;

16. Attendu que la mesure de financement mise en place en 2007 par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale* (Projet loi 43) crée une iniquité fiscale entre les contribuables, tel que le démontre le tableau ci-dessous :

Nom de la municipalité	Taux en 2006-2007 Avant le projet de Loi 43	Taux en 2012-2013 Après la réduction du projet de Loi 43
Sherbrooke	0,35	0,225248
Ascot Corner	0,35	0,209093
Canton de Hatley	0,35	0,201217
North Hatley	0,35	0,169178
Saint-Denis-de-Brompton	0,35	0,178139
Stoke	0,35	0,189464
Waterville	0,35	0,246587
Orford	0,35	0,206362
Cookshire Eaton	0,35	0,29778
Hatley	0,35	0,227609

17. Attendu que le gouvernement du Québec a affirmé dans son Plan budgétaire Budget 2013-2014 (p. A.30), qu'il a l'intention de rétablir l'équité fiscale, par le retrait de la compensation accordée aux contribuables pour alléger leur compte de taxes scolaires;
18. Attendu qu'en abolissant cette mesure, le gouvernement du Québec obligerait la CSRS à récupérer auprès des contribuables un montant de 14,9 M\$, ce qui aura pour effet d'augmenter de façon importante le compte de taxes scolaires;
19. Attendu que ces compressions reliées à la taxation scolaire n'impliquent aucun effort à réaliser pour le réseau des écoles privées;

Sur la proposition de M. Gilles Normand, il est unanimement résolu :

- de dénoncer l'intention du gouvernement du Québec d'imposer de nouvelles compressions budgétaires au réseau des commissions scolaires;
- d'acheminer la présente résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministre des Finances, aux députés de la région ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaires du Québec;
- de mandater le président de la CSRS afin qu'il communique à la FCSQ l'appui du Conseil des commissaires pour la mise en place de la Table Québec-Commissions scolaires visant à discuter des modifications à la fiscalité scolaire pour la rendre plus équitable pour les contribuables et pour les commissions scolaires afin de pouvoir maintenir des services de qualité pour tous les élèves du Québec, et ce, avant l'application de toute mesure de compression;
- de mandater le président de la CSRS afin qu'il interpelle les instances de la FCSQ pour qu'elles continuent à réagir activement suite aux compressions budgétaires annoncées par le gouvernement.

Le tout selon le dossier 1-51-3028, soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

1.9 **Demande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'établir 5 circonscriptions supplémentaires**

CC 2013-1929

Attendu qu'en vertu de la liste des électeurs, transmise le 15 février 2013 par le Directeur général des élections du Québec, le territoire de la CSRS compte 124 445 électeurs;

Attendu que le nouvel article 6 de la *Loi sur les élections scolaires* (LES) prévoit que le nombre de circonscriptions électorales est fixé à 10 pour une commission scolaire qui compte entre 70 000 et 150 000 électeurs;

Attendu que lorsqu'il sera en vigueur, le nouvel article 143 de la *Loi sur l'instruction publique*, prévoit que le Conseil des commissaires de la CSRS comptera 15 membres, dont 10 commissaires élus, une présidence élue au suffrage universel et 4 commissaires représentants du Comité de parents;

Attendu que l'article 7 de la LES prévoit que la ministre peut autoriser une commission scolaire à établir jusqu'à 5 circonscriptions de plus que ce qui est prévu à l'article 6 de la LES, lorsqu'elle estime cela justifié et notamment, en raison du nombre de municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la commission scolaire;



Séance ordinaire du
mardi 19 mars 2013

Province de Québec
Comté de Richelieu
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Sorel-Tracy tenue le mardi 19 mars 2013, à 19 heures, au centre administratif de la Commission scolaire, 41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, à laquelle sont présents et forment quorum les commissaires suivants :

M^{me} Patricia Arseneault
M. Émile Boisvert
M. Gaston Honnill Boisvert
M^{me} Julie Bourque
M^{me} Chantal Brais
M. Yves Desrosiers
M^{me} Céline Gauthier
M. Jean-Claude Guyon
M^{me} Claire Héon
M^{me} Sylvie Labelle
M^{me} Lise Lalancette
M^{me} Jocelyne Lisabelle
M^{me} Sylvie Monier
M. Éric Pettersen
M^{me} Mireille Philippot
M. Denis Rajotte, président

ainsi que : M. Patrick Péloquin,
commissaire représentant du Comité de parents

M. Alain Laberge,
directeur général
M. Alain Bisson,
directeur des Services des ressources matérielles et du transport
M^{me} Martine Cloutier,
directrice des Services éducatifs
M^{me} France D'Aoust,
directrice des Services des ressources financières
M. Michel Lefebvre,
directeur général adjoint et directeur des Services des ressources humaines
M^{me} Christine Marchand,
secrétaire générale et directrice des communications

Congrès de la
Fédération des
commissions
scolaires du
Québec :
délégation
13-03-2665

Il est proposé par M^{me} Jocelyne Lisabelle que les personnes suivantes participent au Congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec, qui aura lieu les 30 et 31 mai 2013 à l'Hôtel Reine Elizabeth de Montréal, et qui a pour thème *Élus scolaires outillés pour l'avenir* :

- M^{me} Jany Arseneault;
- M. Jean-Claude Guyon;
- M^{me} Lise Lalancette;
- M. Alain Laberge;
- M. Denis Rajotte.

Adopté unanimement

À 19 h 46, M. Patrick Péloquin, commissaire représentant du Comité de parents quitte son siège.

Dénonciation des
compressions
budgétaires
annoncées dans le
réseau des
commissions
scolaires
13-03-2666

Considérant que depuis l'année scolaire 2010-2011, la Commission scolaire de Sorel-Tracy s'est vu imposer des compressions visant à réduire ses dépenses de nature administrative, notamment via le projet de loi n^o 100;

Considérant qu'au cours des deux dernières années, le gouvernement du Québec a effectué des compressions budgétaires supplémentaires de l'ordre de 300 millions de dollars dans le réseau des commissions scolaires du Québec;

Considérant que ces compressions représentent un montant de 1,8 millions de dollars pour la Commission scolaire de Sorel-Tracy depuis 2010-2011;

Considérant que dans son budget 2013-2014, le gouvernement du Québec annonçait de nouvelles compressions budgétaires de l'ordre de 200 millions de dollars sur trois ans pour les commissions scolaires;

Considérant que ces nouvelles compressions se feraient via le retrait d'un financement accordé aux commissions scolaires, qui évitait que le compte de taxes scolaires n'augmente au même rythme que le rôle d'évaluation foncière municipale, lequel a subi une hausse importante depuis 2006;

Considérant que le retrait de ce financement forcerait la Commission scolaire de Sorel-Tracy à récupérer auprès des contribuables un montant de 1,8 millions de dollars, ce qui aurait pour effet d'augmenter de façon importante le compte de taxes scolaires et créerait des iniquités importantes entre les municipalités situées sur son territoire;

Considérant que pour combler le manque à gagner, la Commission scolaire de Sorel-Tracy n'aura d'autre choix que de réduire le soutien administratif aux écoles et aux centres, de réduire les services aux élèves, d'augmenter les tarifs et les frais et d'augmenter le compte de taxes scolaires;

Considérant que le Conseil des commissaires est d'avis que toute nouvelle compression budgétaire aura nécessairement pour effet de compromettre la réussite des élèves jeunes et adultes, à la suite d'une diminution des services qui leur sont offerts ou dispensés;

Considérant l'importance que l'on doit accorder à faire de l'éducation publique une priorité nationale;

Considérant les actions actuellement menées en matière de réussite et de persévérance scolaires, qui ont des effets significatifs et positifs sur les élèves;

Considérant que les compressions reliées à la taxation scolaire n'impliquent aucun effort budgétaire à réaliser pour le réseau scolaire privé;

Il est proposé par M. Éric Pettersen :

- de dénoncer l'intention du gouvernement du Québec d'imposer de nouvelles compressions budgétaires au réseau des commissions scolaires;
- d'acheminer la présente résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Finances et aux députés de la région;
- de mandater le président de la Commission scolaire de Sorel-Tracy afin qu'il interpelle les instances de la Fédération des commissions scolaires du Québec afin qu'elles continuent à réagir activement suite aux compressions budgétaires annoncées par le gouvernement.

Adopté unanimement

Gala du Mérite
économique
2013 : dési-
gnation de
représentants
13-03-2667

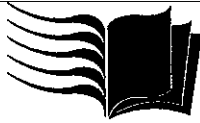
Il est proposé par M. Jean-Claude Guyon de désigner le président et le directeur général pour représenter la Commission scolaire de Sorel-Tracy au 28^e Gala du Mérite économique, lequel se tiendra le 27 avril 2013 au Cégep de Sorel-Tracy.

Adopté unanimement

Société GRICS :
nomination d'un
délégué
substitut :
abrogation de la
résolution
10-02-2045
13-03-2668

Il est proposé par M^{me} Céline Gauthier d'abroger la résolution 10-02-2045 concernant la nomination de M. Denis Bergeron, directeur adjoint des Services informatiques, à titre de délégué substitut de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS).

Adopté unanimement



COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS 2012 12 17

Procès-verbal de la séance ordinaire du **CONSEIL DES COMMISSAIRES** tenue le lundi 17 décembre 2012 à 19 h 30, au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Personnes présentes :

Commissaires : Lionel Brais, Rita Charette, Michel Duchesne, Mario Duranceau, Lise Garneau-Crête, Diane Giguère, Gabriel Landry, Micheline LeBrun-Caza, Jacinthe Leduc, Claude Lemieux, Francine Montpetit, Sylvie Montpetit, Frank Mooijekind, Marc Rémillard et Suzanne Thibault

**Commissaires-
représentants du
comité de parents :**

Julie Frappier, commissaire-parent - primaire
Patrick Rancourt, commissaire-parent – secondaire

**Directeurs et
directrices :**

Danielle Dupuy, Carole Houle, directrice générale,
Jean-François Lavertu, Jean-Sirice Loisel, Jean-
François Primeau, secrétaire général et Roger
Robidoux

Absences :

Yvon Asselin, Manon Daigneault, Jeanne-D'Arc Patry-
Levert, Hélène Tremblay et Richard Carrière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président du conseil des commissaires, M. Michel Duchesne, ouvre la séance à 19 h 35 après avoir constaté qu'il y a quorum.

CC-2232-121217

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Sylvie Montpetit propose que l'ordre du jour soit modifié et adopté avec les ajouts inclus et tel qu'il suit :

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2012

Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2012

Questions de l'assistance

Correspondance :

Organisation des services aux écoles de Sainte-Martine

Nomination au poste de coordonnateur SST

Résiliation du contrat d'engagement d'un enseignant

Renouvellement et autorisation de signature du bail pour la location de 490 mètres carrés d'espace de bureaux par Les Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort au Centre Sainte-Cécile

Affaires nouvelles :

Comité de parents

Déclaration d'intérêt

Lait-école

Livre d'histoire de Saint-Anicet

Compte rendu de l'école de la Baie-Saint-François

Questions de l'assistance

Questions des membres et du président

Levée de la séance

CC-2241-130114

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le 14 janvier 2013 à 19 h 35, M^{me} Diane Giguère propose la réouverture de la séance. En l'absence du président, le vice-président du conseil des commissaires, rouvre donc la séance après avoir constaté qu'il y a quorum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Modifications aux présences et absences :

***Lionel Brais, Michel Duchesne, Sylvie Montpetit et Marc Rémillard sont absents
Yvon Asselin, Manon Daigneault et Jeanne-D'Arc Patry-Levert sont présents***

CC-2242-130114

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Jeanne-D'Arc Patry-Levert propose que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

Réouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Questions de l'assistance

Correspondance :

Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Conseil supérieur de l'éducation

Financement de l'éducation et fiscalité scolaire

Nomination au poste de coordonnateur SST

Affaires nouvelles :

Questions de l'assistance

Questions des membres et du président

Comité de parents

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est soumise par le public.

CORRESPONDANCE :

Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Conseil supérieur de l'éducation

M^{me} Carole Houle dépose le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Conseil supérieur de l'éducation.

CC-2243-130114

FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION ET FISCALITÉ SCOLAIRE

Considérant les intentions annoncées par le gouvernement et liées au dépôt du Budget Marceau;

Considérant la coupure annoncée dans les paiements de péréquation qui représentera, si elle est maintenue, pour les contribuables du territoire de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, une imposition supplémentaire de 3,3 M\$ qu'économisera Québec en conséquence;

Considérant que la réduction de l'allègement fiscal dont bénéficient actuellement les propriétaires fonciers signifierait qu'ils assumeraient une augmentation moyenne de près de 25 % de leur imposition au titre de la taxe scolaire, sans que les élèves du territoire de la commission scolaire ne puissent bénéficier de cette augmentation;

Considérant que la commission scolaire assure un contrôle constant et rigoureux de ses frais administratifs et que ces frais sont d'ailleurs parmi les plus bas des organismes publics et parapublics alors que ces frais représentent 4,3 % du budget total;

Considérant que la commission scolaire a déjà assumé des compressions de plus de 2,5 M\$ depuis 3 ans;

Considérant que la Fédération des comités de parents du Québec avait demandé au gouvernement de ne pas imposer de nouvelles compressions au réseau lors de son dernier budget : « Nous en sommes déjà à 300 millions de moins cette année dans le réseau. Nous ressentons effectivement l'impact direct dans les services aux élèves. Pour nous, les parents, le message est simple : les nouvelles compressions, c'est non », avait alors déclaré le président de la FCPQ, M. Gaston Rioux.

Considérant que la mesure de réduction prévue de la subvention de péréquation aux commissions scolaires pour 2013-2014 ne tient pas compte de la situation financière de la commission scolaire et de la situation spécifique des élèves, de la population et de leurs besoins;

Considérant que la Fédération des commissions scolaires du Québec a demandé au gouvernement de revoir à la baisse cette coupure et exigé la négociation d'un nouveau pacte fiscal et que l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec de même que la Centrale des syndicats du Québec ont aussi interpellé le gouvernement en ce sens;

Considérant que toute modification à la fiscalité scolaire devrait faire l'objet de discussions préalables, notamment à la Table Québec-Commissions scolaires;

Il est proposé par M. Claude Lemieux

De dénoncer ce prélèvement de nouveaux revenus par le Gouvernement du Québec auprès des contribuables de la commission scolaire, sans même que les services aux élèves ne puissent en bénéficier;

De réclamer du Gouvernement du Québec qu'il accepte de négocier un nouveau pacte fiscal qui tiendrait compte de la situation financière des commissions scolaires et de la situation spécifique de leurs élèves, de leur population et de leurs besoins;

D'exiger que le gouvernement convoque, dans les meilleurs délais, la Table Québec-Commissions scolaires afin de discuter des modifications à la fiscalité scolaire pour la rendre plus équitable pour les contribuables et pour les commissions scolaires afin de pouvoir maintenir des services de qualité pour tous les élèves du Québec, et ce, avant l'application de toute mesure de compression ou de hausse de la taxe scolaire;

De transmettre copie de cette résolution à la première ministre, au ministre des Finances, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, aux députés provinciaux du territoire de la commission scolaire, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à la Fédération des comités de parents du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2244-130114

**NOMINATION COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR - SERVICES
DES RESSOURCES HUMAINES – SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

M. Mario Duranceau propose :

QUE M. Alain Pagé soit nommé au poste de coordonnateur des Services des ressources humaines – santé et sécurité au travail et que la directrice générale soit mandatée pour déterminer sa date d'entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Sans objet.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est soumise par l'assistance.

QUESTIONS DES MEMBRES ET DU PRÉSIDENT

Sans objet.

COMITÉ DE PARENTS

M^{me} Julie Frappier remercie le secrétaire général pour la formation offerte aux nouveaux membres des conseils d'établissement et précise qu'il a été suggéré que cette formation soit offerte en début de chaque année.

M. Patrick Rancourt demande si les chauffeurs d'autobus ont une formation en intervention de premiers soins. Cette question fera l'objet d'un suivi à la prochaine assemblée.

CC-2245-130114

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 50, M^{me} Jeanne-D'Arc Patry-Levert propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DUCHESNE
PRÉSIDENT

FRANK MOOIJEKIND
VICE-PRÉSIDENT

JEAN-FRANÇOIS PRIMEAU
DIRECTEUR DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 26 février 2013 à 19 h, à l'Atrium du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Paule Fortier, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault et Richard Tremblay, tous commissaires, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Line Desgroseilliers, dir. serv. tech. inf., Line Gohier, dir. serv. org. scol., Anne-Lise Gravel, dir. serv. form. gén. jeunes, MM. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm. et Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin.

Mme Karine Lefrançois, MM. Michel Phaneuf et Stéphane Racine ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h.

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2011-2012

Conformément à l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le rapport annuel est présenté à la population. La présidente, Mme Paule Fortier, accompagnée d'invités, fait la revue des principaux éléments contenus au rapport annuel 2011-2012.

Le rapport annuel 2011-2012 est versé au répertoire des présentes sous la cote 692.

Il est 19 h 35.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-130226-3840

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

DE DEMANDER au directeur général de faire rapport des achats effectués conformément à l'appel d'offres public # 999105173 du CSPQ à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

**DÉNONCIATION DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES ANNONCÉES DANS
LE RÉSEAU DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

Résolution n° CC-130226-3853

ATTENDU que les commissions scolaires jouissent d'une expertise reconnue dans le domaine de l'administration scolaire en orchestrant un réseau comptant 2 700 établissements et 104 000 enseignants et ensemble, poursuivent des initiatives porteuses pour la persévérance et la réussite scolaire des 1,2 million d'élèves fréquentant le réseau d'éducation publique;

ATTENDU l'importance de la compression annoncée pour le réseau d'éducation publique, soit 200 millions de dollars en année scolaire, au Budget 2013-2014, qui s'ajoute aux compressions imposées depuis trois ans totalisant un demi-milliard de dollars;

ATTENDU que la compression annoncée pour la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) correspond à une coupure supplémentaire de 23 millions de dollars au cours des trois prochaines années;

ATTENDU que cette coupure s'ajoute aux compressions des années antérieures, lesquelles compressions représentent pour la CSSMI un total de 9 millions de dollars depuis le 1^{er} juillet 2011;

ATTENDU que les commissions scolaires consacrent toutes leurs ressources aux services aux élèves en limitant les frais d'administration qui sont les plus bas des organismes publics et parapublics, représentant pour la CSSMI un taux de gestion de l'ordre de 4.1 %;

ATTENDU que la CSSMI considère que toutes nouvelles compressions budgétaires, présentes ou à venir, auront nécessairement pour effet de compromettre la réussite des élèves, jeunes et adultes, à la suite d'une diminution des services aux élèves;

ATTENDU qu'en conséquence, il n'est plus possible pour la CSSMI d'absorber de nouvelles compressions budgétaires sans affecter la quantité et la qualité des services offerts aux élèves;

ATTENDU que la mesure de financement mise en place en 2007 par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur la fiscalité municipale* (Projet loi 43) crée une iniquité fiscale entre les contribuables des villes situées sur le territoire de la CSSMI;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a affirmé dans son Plan budgétaire Budget 2013-2014 (p. A.30), qu'il a l'intention de rétablir l'équité fiscale, par le retrait de la compensation accordée aux contribuables pour alléger leur compte de taxes scolaires;

ATTENDU qu'en abolissant cette mesure, le gouvernement du Québec obligerait la CSSMI à récupérer auprès des contribuables un montant de 23 M\$, ce qui aura pour effet d'augmenter de façon importante le compte de taxes scolaires;

ATTENDU l'importance de la progression des résultats en termes de réussite et de persévérance scolaires à la CSSMI;

ATTENDU que ces compressions reliées à la taxation scolaire n'impliquent aucun effort à réaliser pour le réseau des écoles privées;

ATTENDU l'importance que l'on doit accorder à faire de l'éducation publique de nos jeunes et adultes une priorité au sein de la société;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE DÉNONCER les compressions imposées aux commissions scolaires en sus de celles exigées au cours des trois dernières années;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'annuler la mesure de compression budgétaire imposée pour 2013-2014 au réseau d'éducation publique en considérant qu'aucun effort n'est demandé au réseau privé;

D'EXIGER le financement adéquat du réseau d'éducation publique et un régime fiscal équitable pour les gouvernements locaux scolaires;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministre des Finances, aux députés de la région ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaires du Québec;

DE MANDATER la présidente de la CSSMI afin qu'elle interpelle les instances de la Fédération des commissions scolaires du Québec pour qu'elles continuent à réagir activement suite aux compressions budgétaires annoncées par le gouvernement.

Adopté

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE Résolution n° CC-130226-3854

ATTENDU le *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* (SIP-25) de la Commission scolaire;

ATTENDU la plainte de madame (nom) et monsieur (nom) adressée au protecteur de l'élève (plainte n° PÉ 12/13 - 001);

ATTENDU le respect de la procédure prévue audit Règlement;

ATTENDU l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RECEVOIR l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant le transfert des élèves du secteur St-Roch Est de l'aire de desserte de l'école Marie-Soleil-Tougas à celle de la nouvelle école primaire de Terrebonne pour septembre 2013;

DE PRENDRE ACTE de l'ensemble des recommandations du protecteur de l'élève;

DE VERSER l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 699.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS Résolution n° CC-130226-3855

C126-1303 DÉNONCIATION DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES ET DU RETRAIT DE L'AIDE ADDITIONNELLE À LA PÉRÉQUATION DE LA TAXE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que depuis 2010-2011, la Commission scolaire des Draveurs s'est vue imposer des compressions visant à réduire ses dépenses de nature administrative, et ce, en vertu de la *Loi mettant en oeuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* (Projet de loi 100); et que pour la Commission scolaire des Draveurs, ces compressions auront atteint le montant de 339 000 \$ en 2013-2014;

CONSIDÉRANT qu'au cours des deux dernières années, le gouvernement du Québec a fait des compressions budgétaires supplémentaires pour l'effort général à l'atteinte de l'équilibre budgétaire représentant un montant de 839 411 \$ en 2011-2012 et de 3 167 030 \$ en 2012-2013 pour la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT qu'avec le *Budget du Québec 2013-2014*, le gouvernement du Québec a annoncé de nouvelles compressions budgétaires de 200 M\$ aux commissions scolaires sur trois ans;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles compressions budgétaires se feraient par une mesure imposée par le gouvernement du Québec qui implique le retrait d'un financement accordé par le gouvernement aux commissions scolaires en 2007 par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale* (Projet loi 43);

CONSIDÉRANT que cette Loi évitait que le compte de taxe scolaire des contribuables n'augmente au même rythme que le rôle d'évaluation foncière municipale, qui lui, a subi une hausse importante depuis 2006;

CONSIDÉRANT que pour la Commission scolaire des Draveurs, ces compressions supplémentaires correspondent à un montant estimé de 15,6 M\$ échelonné sur les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT que si le gouvernement du Québec abolit cette mesure d'aide additionnelle à la péréquation de la taxe scolaire, la Commission scolaire des Draveurs devra récupérer un montant de 15,6 M\$ sur trois ans, soit 7,8 M\$ la première année et 3,9 M\$ supplémentaires par année pour les deux années subséquentes;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs a effectué et continue d'effectuer des efforts importants pour récupérer les montants découlant des compressions budgétaires issues du *projet de Loi 100* et de l'effort général à l'atteinte de l'équilibre budgétaire;

**Procès-verbal des délibérations de la
Commission scolaire des Draveurs
11 MARS 2013**

INITIALES DU PRÉSIDENT _____

Page 102

INITIALES DU SECRÉTAIRE _____

CONSIDÉRANT que pour récupérer le montant découlant du *projet de loi 43*, la Commission scolaire des Draveurs n'aurait pas d'autre choix que de transférer totalement au compte de taxe scolaire des contribuables le manque à gagner généré par ce projet;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires jouissent d'une expertise reconnue dans le domaine de l'administration scolaire, avec un réseau comptant 2 700 établissements et 104 000 enseignants, qui ensemble, poursuivent des initiatives porteuses pour la persévérance et la réussite scolaire des 1,2 million d'élèves fréquentant le réseau d'éducation publique;

CONSIDÉRANT que grâce à cette expertise, les dépenses de nature administrative des commissions scolaires représentent environ 5 % de leur budget, ce qui correspond à l'une des meilleures performances de gestion pour un organisme public ou parapublic;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires considère que toutes nouvelles compressions budgétaires, présentes ou à venir, auront nécessairement pour effet tôt ou tard de compromettre la réussite des élèves, jeunes et adultes, à la suite d'une diminution directe et indirecte des services aux élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que l'on doit accorder à faire de l'éducation de nos jeunes une priorité au sein de la société;

CONSIDÉRANT l'intensité des actions menées actuellement en matière de réussite et de persévérance scolaires à la Commission scolaire des Draveurs, et que ces actions ont des effets significatifs et positifs sur les élèves;

CONSIDÉRANT que les compressions reliées à la taxation scolaire telles que présentement annoncées n'impliquent aucun effort à réaliser pour le réseau des écoles privées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Julien Croteau

- de dénoncer l'intention du gouvernement du Québec d'imposer de nouvelles compressions budgétaires au réseau des commissions scolaires;
- de mandater le président de la Commission scolaire des Draveurs afin qu'il communique à la Fédération des commissions scolaires du Québec l'appui du conseil des commissaires pour la mise en place de la Table Québec-Commissions scolaires visant à discuter des modifications à la fiscalité scolaire pour la rendre plus équitable pour les contribuables et pour les commissions scolaires afin de pouvoir maintenir des services de qualité pour tous les élèves du Québec, et ce, avant l'application de toute mesure de compression;
- et d'acheminer la présente résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au

ministre des Finances, aux députés de la région ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adoptée à l'unanimité

C127-1303 RÉSOLUTION DU CONTRAT ANNUEL DE PUBLICITÉ LE DROIT

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Draveurs publie régulièrement des annonces dans le journal Le Droit;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat liant la commission scolaire et le journal Le Droit afin de bénéficier d'un tarif unique pour les publications de semaine et la publication du samedi incluant la rubrique carrières et professions;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'accepter le contrat du journal Le Droit pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 selon les termes ci-dessous indiqués et que la Commission scolaire des Draveurs s'engage à utiliser un minimum de 55 000 lignes durant la ladite période avec une augmentation minimum de 3 % au 1^{er} janvier 2013 étant reconnu qu'aucun ajustement rétroactif ni aucune pénalité ne seront applicables si le montant de 55 000 lignes n'est pas atteint :

Ligne (en semaine) :	0,94 \$
Ligne (le samedi) :	1,04 \$
Ligne (le mercredi dans la rubrique carrières et professions) :	1,23 \$
Ligne (le samedi dans la rubrique carrières et professions) :	1,33 \$

Adoptée à l'unanimité

C128-1303 PARTICIPATION DE COMMISSAIRES AU CONCERT DES PETITS CHANTEURS DE LAVAL ET DES VOIX BORÉALES

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Charbonneau d'autoriser monsieur Michel Parenteau à participer au Concert des Petits chanteurs de Laval et des Voix Boréales qui sera tenu le 27 avril 2013 à l'auditorium du Cégep de l'Outaouais. Le coût du billet est de 20 \$. Sous l'égide du Club Kiwanis de Hull Inc., l'activité est au profit du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau et de la Fondation Les Centres jeunesse de l'Outaouais

Adoptée à l'unanimité